

Paris, le 28 septembre 2015

## La Semaine de l'ISR 2015 placée sous le signe du climat

Lancement le 28 septembre autour du thème « Réglementation et investissement responsable » en présence de **Claude Bartolone** Président de l'Assemblée nationale et de **Michel Sapin**, Ministre des Finances et des Comptes publics.

La sixième Semaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui se déroulera du 5 au 11 octobre est placée sous le Haut patronage du **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie** et du Ministère des Finances et des Comptes publics. Partout en France, les acteurs de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), des associations, des grandes écoles et universités se mobilisent à cette occasion pour sensibiliser le grand public et les épargnants à l'ISR. La Semaine de l'ISR est portée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), association multipartite de promotion de l'ISR en France. Le programme complet est consultable sur le site de la semaine : [www.semaine-isr.fr](http://www.semaine-isr.fr).

Deux mois avant la tenue de la COP21 à Paris, le FIR rappelle l'urgence de la transition vers une économie « bas carbone ». Ses membres soulignent que, via de multiples mécanismes (voir encadré ci-dessous), l'ISR contribue à son financement, un enjeu majeur. Le sondage 2015<sup>1</sup> Ipsos pour le FIR et Eiris sur « les Français et l'ISR » montre clairement que la lutte contre le réchauffement climatique doit être une priorité des investisseurs responsables.

Le Président du FIR, Thierry Philipponnat, déclare « la mobilisation de l'épargne est un facteur clé de l'implication du secteur financier dans la lutte contre le changement climatique. Dans cette perspective, la mise en place rapide d'un cadre réglementaire favorisant la montée en puissance de pratiques telles que la mesure de l'empreinte carbone des investissements et les financements orientés vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique est un facteur particulièrement positif ».

### Une législation ambitieuse se met en place

Le FIR se félicite des dispositions de l'article 173 de la récente loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, instaurant une obligation de transparence pour les investisseurs institutionnels quant à l'impact carbone de leurs placements et leur contribution à la transition énergétique. Ce dispositif est notamment une réponse à la prise de conscience croissante de la société civile internationale questionnant le financement des énergies fossiles.

Désireux d'accompagner ce mouvement positif, le FIR :

- Appelle de ses vœux un décret d'application de l'article 173 de la loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte qui soit à la hauteur des ambitions du législateur. Il s'agit d'assurer la crédibilité des informations communiquées par les investisseurs institutionnels et de renforcer la confiance des différentes parties-prenantes dans la mobilisation du secteur financier.
- Se prépare à accompagner ses membres dans la mise en œuvre technique de ce décret et s'engage à amplifier ses actions en faveur de la promotion auprès du grand public de produits financiers apportant une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'engage à soutenir et accompagner le développement des labels d'épargne portés par le gouvernement français : label ISR et label Transition Énergétique et Climat.

**Contact FIR** : Grégoire Cousté, Délégué général : tél. : 01 40 36 61 58 - [gregoire.couste@frenchsif.org](mailto:gregoire.couste@frenchsif.org)

<sup>1</sup> Tous les détails du sondage sur le site du FIR [www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)

## **Contribution des pratiques d'investissement responsable au financement de la transition énergétique et écologique :**

### **Le désinvestissement :**

On observe depuis quelques années la montée en puissance d'un mouvement visant au désinvestissement des énergies fossiles. Il est porté par une volonté d'investissement durable et responsable dans le contexte du changement climatique. Ce mouvement de désinvestissement est né dans le monde anglo-saxon. Il est porté par des acteurs variés : des ONG (ex: 350.org...), des étudiants et leurs universités (ex : Harvard, Glasgow...) des institutions laïques ou religieuses connues (ex : Rockefeller Brothers fund...) et même des media (ex : The Guardian et la campagne « keep it in the ground »...). Ce mouvement prend désormais de l'ampleur partout dans le monde : en février 2015, une première journée mondiale du désinvestissement a été organisée et elle a regroupé plus de 450 événements dans 60 pays. En France ces derniers mois, plusieurs investisseurs importants comme Axa ou le Crédit Agricole ont signifié publiquement leur désinvestissement du charbon. Cette pression pour le désinvestissement des énergies fossiles s'accompagne d'une incitation à investir dans les énergies renouvelables et les énergies vertes.

### **L'engagement actionnarial :**

Les investisseurs responsables développent des politiques de dialogues et d'engagement actionnarial sur des critères ESG avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. Cet engagement sur la question climatique et les émissions de gaz à effet de serre ne cesse de se renforcer sous l'impulsion de différentes initiatives, groupes ou plateformes au niveau international, comme le Carbon Disclosure Project (CDP), The Global Investor Coalition on Climate Change, Share Action...

### **Les investissements thématiques :**

Afin de répondre plus spécifiquement aux enjeux climatiques, les fonds thématiques sélectionnent des entreprises dont l'activité est particulièrement axée sur une stratégie environnementale : économie d'énergie, énergies renouvelables mais aussi eau... Le grand public est sensible à cette forme d'investissement qui pointe clairement sa cible. Des obligations vertes ou *Green Bonds* et des *Climate Bonds* se développent également rapidement depuis quelques années. Ces obligations financent des projets ou activités ayant un bénéfice environnemental ou climatique.

### **La sélection de titres intégrant la dimension climatique :**

Il existe différentes méthodes d'intégration de la question climatique dans la sélection de titres que ce soit au travers des méthodes de Best-in-Class, du Best-in-Universe, du Best-Effort favorisant les entreprises les plus performantes sur le critère Environnemental. Plus récemment on a vu émerger le phénomène de décarbonation des portefeuilles avec les indices dit « bas carbone » et la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles. Des initiatives internationales font monter en puissance ces thématiques : le *Montreal Carbon Pledge* des PRI sur l'empreinte carbone des portefeuilles et la *Portfolio Decarbonization Coalition* qui prône la décarbonisation des portefeuilles.

## **A propos du FIR:**

Le FIR est une association française multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notation extra-financière, conseils investisseurs, organisations de place et syndicats.

Chaque année en octobre, le FIR organise la Semaine de l'ISR. En 2010, le FIR a lancé CorDial, une plate-forme de dialogue avec les sociétés cotées sur les questions de développement durable. Le FIR remet également chaque année depuis 2005, des prix et bourses aux meilleurs travaux de recherche européens en « Finance et Développement Durable ». Ce prix est organisé depuis 2010 en partenariat avec les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Le Forum remet depuis 2014 un Prix des analystes ISR de la meilleure initiative ESG d'un émetteur Français.

Le FIR est, avec l'AFG - Association Française de la Gestion financière – et l'Eurosif, l'un des porteurs du Code de transparence pour les fonds ouverts, obligatoire pour ceux qui se revendiquent de l'ISR en France.

Le FIR est membre en France de la Plateforme RSE et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

Site web : [www.frenchsif.org](http://www.frenchsif.org)